

été souillé se mettait dans le bain, lavait ses habits et était ainsi purifié.

Notre Seigneur Jésus-Christ, en imposant le joug suave de la Loi Evangélique, a affranchi pour toujours les Enfants d'Israël des prescriptions de la Loi ancienne. Les Juifs n'observent plus les prescriptions Légales, touchant l'impureté contractée aux Funérailles. Mais, comme ils persistent à attendre la venue du Messie, et cela avec une opiniâtreté que rien jusqu'ici n'a encore été capable de détruire, ils continuent à faire des Cérémonies particulières à leurs Funérailles, cérémonies qui n'ont plus leur ancien caractère d'uniformité et auxquelles se mêlent des bizarreries que le Lecteur constatera lui-même, dans ce qui va suivre (1) :

La Sainte Ecriture ne nous apprend que peu de choses des cérémonies des funérailles; mais, à son défaut, les Rabbins nous disent sur cela bien des particularités.

Lorsqu'un Israélite est dangereusement malade, il fait venir dix personnes avec un Rabbín, en présence desquels il fait sa confession. La formule ordinaire de déclarer leurs péchés est composée par ordre alphabétique, chaque lettre contenant un des péchés que l'on commet le plus ordinairement. Cette formule n'est que pour les simples et les ignorants. Ceux qui en savent davantage, font eux-mêmes leur confession et entrent dans le détail de leurs fautes, à peu près

(1) Notre principale intention en les rapportant, d'après leurs propres Rabbins, c'est d'exciter dans les âmes pieuses un sentiment de profonde pitié, qui les porte à adresser à Notre Seigneur Jésus-Christ, le vrai Messie, venu pour le salut de tous, depuis plus de dix-huit siècles, une fervente prière pour la Conversion de ces tristes restes dispersés des Enfants d'Israël !